



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Belprahon

#### Demande de bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Belprahon, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les bons de garde sont destinés aux enfants pris en charge en crèche ou chez des parents de jour agréés.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune de Belprahon avant le début de la prise en charge. Ainsi pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration [www.gef.be.ch/bonsdegarde](http://www.gef.be.ch/bonsdegarde) ou à l'administration communale au 032 493 48 27.

Belprahon, le 5 mai 2021

Le Conseil communal

#### Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 sont invitées à faire signer leurs heures auprès d'Evelyne Rais, jusqu'au 11 juin 2021 au plus tard.

Belprahon, le 5 mai 2021

Le Conseil communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



### Corcelles

#### Assemblée communale ordinaire, mercredi 9 juin 2021 à 20h à la salle communale de Corcelles

##### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2020 de la Commune mixte de Corcelles
3. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
4. Divers et imprévus

##### Dépôt public

Les différents comptes et le règlement seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

##### Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

*L'Assemblée se tiendra selon les règles en vigueur édictées par le Conseil fédéral.*

Corcelles, le 5 mai 2021

Conseil communal

#### Demande de bons de garde

Tous les parents du village de Corcelles peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2021/2022.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune mixte de Corcelles avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard.

Le secrétariat communal se tient à votre disposition pour toute autre précision.

Corcelles, le 5 mai 2021

Conseil communal

#### Avis de construction

**Maître d'ouvrage:** Termignone Ludivine et Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

**Auteur du projet:** Termignone Ludivine et Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

**Propriétaire foncier:** Termignone Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

**Emplacement:** parcelle N° 120, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

**Projet:** construction d'un couvert à voitures en bois, couverture tôle et pose d'un container

**Zone d'affectation:** H2

**Plan de quartier:** plan de lotissements avec prescriptions spéciales N° 1 «La Fin Dedos»

**Dimensions:** selon plans déposés

##### Dérogations:

- art. 15, al. 1 du règlement de construction
- art. 20, al. 1 du règlement de construction
- art. 5, al. 1 des prescriptions spéciales concernant le plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos»
- art. 6, al. 2 des prescriptions spéciales concernant le plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos»
- plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos Corcelles» avec prescriptions spéciales et affectation à la zone à bâtir (art. 14, al. 1, let. b LC)

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 4 juin 2021, auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 5 mai 2021

Secrétariat communal



### Court

Commune bourgeoise de Court

#### Assemblée bourgeoise

**Mardi 8 juin 2021 à 20h**  
au Centre Communal, 2<sup>e</sup> étage

##### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2020, ratifier les dépassements de crédit
3. Abrogation du règlement forestier
4. Divers

##### Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 juin 2021 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 23 juin 2021, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 5 mai 2021

Bourgeoisie de Court

**Appel aux propriétaires de logements mis en location**

#### Statistique des logements vacants

Chaque année, la commune doit recenser les logements vacants présents sur son territoire. Dans ce contexte, les propriétaires ou leurs gérances sont prié-e-s de communiquer au contrôle des habitants les appartements qui seront à louer à la date de référence du 1<sup>er</sup> juin 2021. Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse [g.zuercher@court.ch](mailto:g.zuercher@court.ch) jusqu'au vendredi 21 mai 2021.

Court, le 5 mai 2021

Municipalité de Court, administration municipale

## Fermetures de l'administration

En raison de la fête de l'Ascension, l'administration municipale fermera ses portes le mercredi 12 mai 2021 à 17h et les ouvrira à nouveau le lundi 17 mai 2021, à 10h30.

En raison de la fête de la Pentecôte, l'administration municipale sera fermée le lundi 24 mai 2021 durant toute la journée.

Court, le 5 mai 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémises

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 20 et 27 mai 2020 \*\***

Requérant : M. Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémises.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° DS 859, aux lieux-dits : « Les Vaivres 121a et 121d », commune de Crémises.

Projet : construction d'un garage et d'un local de rangement avec stockage de 3 citernes de diesel avec bac de rétention en contiguïté Nord du bâtiment 121a, construction d'un mur en béton pour l'agrandissement de la place en béton à l'Ouest du bâtiment N° 121d.

**Modifications : construction d'une nouvelle fosse (augmentation de la capacité) et d'un couvert pour séparateur à lisier à l'Ouest du bâtiment N° 121d.**

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.



## Eschert

### Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire **le 10 juin 2021 à 20h à la maison communale** (mesures COVID et plan sanitaire appliqués).

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2020.
3. Discuter et approuver le Règlement sur les émoluments de la commune mixte d'Eschert.
4. Discuter et approuver le Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la commune mixte d'Eschert.
5. Divers.

Les comptes communaux et les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val ainsi que les règlements (points 3 et 4) seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 26 avril 2021

Conseil communal

### Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage : Jocelyne Aeschlimann-Ruch et Eric Aeschlimann, Rue du Lac 40, 1020 Renens

Auteur du projet : Eric Aeschlimann, Rue du Lac 40, 1020 Renens

Emplacement : parcelle N° 35, Le Creux 4, 2743 Eschert

Projet : aménagement de trois appartements, création de balcons sud, ouverture de fenêtres en toiture, pose d'une pompe à chaleur air/eau, construction d'un abri de jardin

Dimensions et genre : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dérogations : art. 11 RC et art. 25 al. 3 RC

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 30 avril 2021

Conseil communal



## Grandval

### Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 10 juin 2021, salle communale à 19h30

#### Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et approuver une attribution d'un montant de CHF 163 000.- au financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale;
- 3) Présentation du décompte final d'investissement de la place de jeux;
- 4) Discuter et approuver les comptes 2020 de la Municipalité de Grandval;
- 5) Discuter et accepter la rénovation de la maison située à Cras-sur-Neuve Vie 5 pour un montant de CHF 170 000.-;
- 6) Discuter et approuver la modification de l'article 4 (fréquence des vidanges) du règlement relatif à l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées;
- 7) Discuter et voter le projet d'entamer un processus visant à instaurer une zone 30 dans tout le village et une zone 20 devant le Banneret Wisard;
- 8) Divers.

Les comptes cités aux points 1 et 4 ainsi que la modification du règlement citée au point 6 sont déposés au secrétariat municipal 30

jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 21 juin au 20 juillet 2021.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

**Un plan de protection sera réalisé et le port du masque sera obligatoire.**

Grandval, le 5 mai 2021

Le Conseil municipal

### Demande de bons de garde / 2021-2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Grandval et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, peuvent présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Grandval avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal jusqu'au **31 juillet 2021** au plus tard. En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat municipal (032 499 95 55).

Grandval, le 5 mai 2021

Le secrétariat municipal

### Compost

Du compost sera mis gratuitement à disposition des citoyens à Petits Champs de Combe (sur le côté droit de la route avant la maison située à Petits Champs de Combe 74) dès le 12 mai 2021.

Grandval, le 5 mai 2021

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction (prolongation de validité du permis de construire)

Requérante : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Hitz + Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : parcelle N° 965, au lieu-dit : « Gorges de Court », commune de Moutier.

Projet : demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 19 mai 2022. Permis de construire délivré le 19 avril 2018 concernant l'échange d'antennes sur la station de communication mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande**

de prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Arrêté du Conseil de Ville N° 1110 du 26 avril 2021

**Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption de la modification du plan de quartier «Moulin II»**

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 87 du Règlement de construction;
- sur préavis favorable de la Commission de l'Urbanisme; sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum;

arrête:

Art. 1: Les modifications apportées au Plan et Règlement de Quartier «Moulin II», déposées publiquement du 20 janvier au 19 février 2021, sont adoptées.

Art. 2: Le Plan de quartier modifié entrera en vigueur dès son approbation par l'OACOT.

Art. 3: Le nouveau Plan de Quartier modifié «Moulin II», le règlement qui lui est attaché et le plan explicatif des modifications apportées au Plan et Règlement de quartier sont déposés à la Chancellerie pendant les délais légaux.

Moutier, le 26 avril 2021

Au nom du Conseil de ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 26 avril 2021. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 27 avril 2021

Conseil municipal

**Avis de construction**

Requérant: Voillat Daniel, avenue Sainte-Cécile 29, 1217 Meyrin

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2460, rue de Vigneule 26

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est du bâtiment rue de Vigneule N° 28

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: Szabó László, Sous-Raimeux 28, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3095, Sous-Raimeux 28

Projet: Construction d'une palissade en bois et d'un abri pour animaux

Zone: H3

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

**Procédure d'information et de participation**

**Plan de quartier**

**Plan de quartier «Maisons en terrasse Sous-Chaux»**

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative au plan de quartier susmentionné.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public

**du 5 mai 2021 au 21 mai 2021 inclusivement**

aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2<sup>e</sup> étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées, jusqu'au 21 mai 2021, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 5 mai 2021

Conseil municipal

**\*\* Modification du permis de construire N° 7074 accordé le 2 février 2021 \*\***

Requérant: Mourelle Fernandez Pablo et Iglesias Quintans Sara, rue de l'Ecluse 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux

Emplacement: Parcelle N° 3368, Plein-Soleil 32

Projet initial: Construction d'une maison familiale avec garage et pose d'une pompe à chaleur air-eau

**Modifications: Déplacement de la pompe à chaleur air-eau en façade Est du bâtiment et agrandissement en hauteur de la fenêtre au niveau 0 en façade Est.**

Zone: PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

**\*\* Modification du permis de construire N° 7078 accordé le 23 mars 2021 \*\***

Requérant: Fernandez Moreira Oscar et Souto Capelan Rocio, rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux

Emplacement: Parcelle N° 3367, Plein-Soleil 30

Projet initial: Construction d'une maison familiale avec garage au Nord-Est, annexe avec terrasse en toiture à l'Ouest et pompe à chaleur

Modifications: Déplacement de la pompe à chaleur air-eau en façade Nord du bâtiment

Zone: PQ "Prés Zuber"

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: Grimaitre Sebastien, rue de Vigneule 10, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1883, rue de Vigneule 10

Projet: Remplacement des plaques eternit en toiture par des tuiles en terre cuite, pose d'un velux et de panneaux photovoltaïques en toiture, isolation des façades et remplacement des stores

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: La Serrurerie Prévôtoise SA, Quartier de la Verrerie 61, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelles N° 2522 et 2443, Quartier de la Verrerie 61

Projet: Construction d'une halle de montage et d'un couvert servant à l'entreposage de panneaux de coffrage

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme



**Avis de construction**

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 75 (DS 904), au lieu-dit: «Plain Fahyn 46», commune de Perrefitte.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de

Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérégation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Communications du Conseil municipal

### Covid-19 / Tests salivaires dans les écoles

Même si la décision n'a pas été prise à l'unanimité, le Conseil municipal renonce à offrir la possibilité aux élèves des classes 1h-8h de se faire tester dans le cadre de l'école. Les parents qui souhaitent faire tester leur enfant peuvent le faire au moyen des tests gratuits mis à disposition dans les pharmacies dès le début du mois d'avril.

### Ecole à journée continue

Comme chaque année, un questionnaire a été envoyé aux parents pour recenser les besoins concernant les différents modules d'école à journée continue. Le quota minimum n'étant pas atteint, rien ne sera mis en place pour la rentrée scolaire 2021-2022. Une liste de mamans s'étant annoncées pour accueillir des enfants est à disposition auprès du Président de la commission scolaire, M. Sébastien Schmid.

### Journée des aînés

En raison de la pandémie, le Conseil municipal renonce, cette année encore, à la journée des aînés qui se déroule habituellement dans le courant du mois de juin. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il espère pouvoir organiser cette journée dans le courant de cet automne.

### Ordonnance relative au Système de contrôle interne (SCI)

Conformément à l'art. 114 de l'Ordonnance sur les communes, le Conseil municipal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace. Dans sa séance du 26 avril 2021, le Conseil municipal a adopté une Ordonnance relative au SCI. Elle entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ce document peut être consulté au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

#### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 5 mai 2021

Le Conseil municipal

**Validation de vos avis sur la plateforme :**

**lundi 14 h**



## Reconvilier

### Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes, chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres ainsi que des autres plantations jusqu'au **31 mai 2021**, voire de répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.

**Les personnes concernées doivent se conformer au Règlement en vigueur et le non-respect des prescriptions sera sanctionné par l'autorité compétente.**

L'exécution par des tiers pourrait être ordonnée et les frais facturés au contrevenant!

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site internet [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch).

Reconvilier, le 28 avril 2021

Police administrative

### Procédure d'Information et de Participation de la Population (IPP)

#### Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil municipal de Reconvilier ouvre une procédure de participation publique (IPP) relative à la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Le projet de modification de la réglementation fondamentale de l'aménagement local de Reconvilier sera déposé publiquement pendant trois (3) décades, du 29 avril au 28 mai 2021 inclus, auprès de l'Administration municipale où il peut être librement consulté **sur rendez-vous** (compte tenu de la période sanitaire actuelle) pendant les heures d'ouverture du guichet (lu, ma et je de 10 h à 11 h et de 15 h à 17 h). L'ensemble (les pièces opposables) du dossier est également consultable sur le site internet de la Commune sous [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch), rubrique « Dépôt public » (seul le dossier physique déposé auprès de l'Administration municipale fait formellement foi).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées.

Les plis seront adressés à l'Administration municipale, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, d'ici au 28 mai 2021 au plus tard.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 11 mai 2021 dès 17 h **sur inscription** jusqu'au 7 mai 2021 (horaires et lieu à déterminer selon le nombre d'inscriptions).

Reconvilier, le 28 avril 2021

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant : M. Maxime Ansia, Fuelliloch 1, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 1523, au lieu-dit : « Fuelliloch 1 », commune de Reconvilier.

Projet : aménagement d'un atelier de torréfaction pour utilisation occasionnelle dans un bâtiment annexe existant avec offre de dégustation et vente au public, création de trois fenêtres en façade sud et transformation d'une porte en façade nord, installation d'un poêle à bois et pose de deux nouveaux canaux de cheminées en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : Select CL Sàrl, Grand-Rue 17, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 150, au lieu-dit : « Grand-Rue 17 », commune de Reconvilier.

Projet : aménagement provisoire d'une terrasse de 16 places assises à l'arrière du bâtiment N° 17 pendant la durée des restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte HA3.

Zone de protection : PAL 1 « Village ancien et Centre ».

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 mai 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Abo piscine et patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2021-2022, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celle offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'abo sport de Tramelan aux prix de :

| Type d'abonnement         | Prix      |
|---------------------------|-----------|
| Adulte                    | Fr. 75.-  |
| Couple                    | Fr. 130.- |
| AVS, Apprentis, étudiants | Fr. 40.-  |
| Enfant (écoliers)         | Fr. 10.-  |

Les abonnements, en nombre limité, sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier du lundi 10 mai au jeudi 21 mai 2021 (offre limitée dans le temps). Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport.

Reconvilier, le 21 avril 2021

Municipalité de Reconvilier



## Saicourt

### Informations communales

#### Abo sports piscine/patinoire Tramelan

En collaboration avec la commune de Tramelan, nous proposons pour la saison 2021/2022 un abonnement combiné piscine/patinoire pour les enfants en âge de scolarité obligatoire au prix de Fr. 10.-.

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles dès à présent et jusqu'au 21 mai 2021 dernier délai.

Une photo-passeport est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

### Permis de construire délivrés entre le 01.01.2021 et le 31.03.2021

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- Dan et Loïc Staub pour la modification du permis de construire N° 796 du 05.10.2020 au lieu-dit Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet.
- Carmen Rast pour la modification du permis de construire N° 798 du 22.12.2020 au lieu-dit Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay.
- Denis Schnegg pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 946 au lieu-dit Les Vieux Chemins 13, 2712 Le Fuet.
- Anne et Patricia Paroz pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 937 au lieu-dit Chemin des Moines 8, 2713 Bellelay.
- Patricia Paroz pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 70 au lieu-dit Route de la Scierie 24, 2732 Saicourt.
- Priscilla et Valentin Ruch pour la construction d'une villa familiale avec garage séparé et place de parc sur la parcelle N° 5 au lieu-dit Clos du Verger 19, 2732 Saicourt.

### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 14 mai 2021.

Le Fuet, le 5 mai 2021

Conseil municipal



## Saules

### Abos Sports 2021 Tramelan

Comme chaque année, les écoliers de Saules ont la possibilité d'acquérir l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine ainsi que de la patinoire de Tramelan pour le prix de Fr. 10.-. Les abonnements sont en vente au bureau communal du 10 au 21 mai 2021.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mercredi de 16h à 17h ou sur rendez-vous pris au 032 481 38 28.

Saules, le 5 mai 2021

Conseil communal

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 décembre 2020

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 3 mai 2021.

Saules, le 3 mai 2021

Conseil communal

### Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 octobre 2020

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 3 mai 2021.

Saules, le 3 mai 2021

Conseil communal



## Seehof

### Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N°s 2, 16, 20, 21, 24, 25, 29, 34, 51, 54, 55, 56 et 57, aux lieux-dits: «Chly Karlisberg», «Schmittli», «Schmittliwald», «Probsteberg», «Chly Rohrgraben» et autres selon plans, commune de Seehof.

Projet: construction et mise au gabarit de deux routes forestières.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Déroptions: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Sorvilier

### Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Lundi 7 juin 2021 à 20h à la salle de Paroisse**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

#### Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2020
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour la viabilisation des nouvelles parcelles de Clos Jobez
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour le plan d'aménagement local
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la réfection du chemin de la Charrière
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement additionnel de CHF 60'000.- pour l'étude préliminaire du PAE Birse
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour l'entretien du hangar: bureau de la Bourgeoisie avec un local des archives
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement d'un balcon – appartement ouest
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au remplacement des luminaires LED
9. Divers et imprévus

Les comptes 2020 mentionnés au point 1, sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé

publiquement, pendant 14 jours, dès le 21 juin 2021, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 5 mai 2021

Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant: Restaurant Terminus, M. Zenel Zeneli, Rue H.-F. Sandoz 26, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelle N° 180, au lieu-dit: « Rue H.-F. Sandoz 26 », commune de Tavannes.

Projet: demande après coup pour l'aménagement d'une terrasse de 40 places assises, à même le sol, sur les places de stationnement existantes à l'Ouest du restaurant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CU.

Recensement arch.: objet C, digne de protection et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Votation municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués:

– le dimanche 13 juin 2021 de 10h à 12h au local de vote de l'Hôtel de ville pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

**Acceptez-vous les modifications de l'article 18 et de l'annexe 1 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes?**

Durant les 30 jours avant le scrutin du 13 juin 2021 les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes sont déposées publiquement au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin du 13 juin 2021, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 28 avril 2021

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Settimio et Natascia Sciarra, Gummenstrasse 32, 2562 Port.

Projet: construction d'un immeuble de trois appartements avec garages au rez-de-chaussée sur la parcelle N° 35 à la Grand-Rue en zone centre.

Dimensions: 12,70 m x 13,20 m, hauteur 10,85 m.

Genre de construction: maçonnerie, béton armé et bois; façades crépies blanches; toiture à deux pans recouverte de tuiles rouges.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 mai 2021

Le chef des travaux publics

## Avis de construction

Requérant : M. Jean-Jacques Merlet, Rue des Prés 12, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée et installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment Rue des Prés 12 sis sur la parcelle N° 1435 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 mai 2021

Le chef des travaux publics



## Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Cremona Mario et Fabio, Rue de la Côte 2, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 987, Champ de Chin 20, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau à l'Est de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 28 avril au 27 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 22 avril 2021

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérante : Mettim SA, par M. Paul Chèvre, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1601 et 1257, au lieu-dit : « Chemin du Haut », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : construction de 3 immeubles en terrasses de 16 appartements au total, création de 15 garages individuels et d'un couvert à voitures de 12 places, aménagement de 4 places de stationnement extérieures, construction d'une route d'accès avec place de rebroussement, construction de murs de soutènement au Nord de la parcelle et entre les bâtiments projetés, création d'espaces de détente communs, installation de 13 sondes géothermiques et de 3 pompes à chaleur et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées pour le raccordement au réseau d'assainissement existant de Bellevue.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Les Côtes ».

Dérogations : art. 80 LR, 8 et 17, al. 1 et 2 RPQ « Les Côtes ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Paroisse réformée de Bévillard

### Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 9 juin 2021 à 20 h au temple

L'assemblée se tiendra dans le respect des mesures sanitaires. Les assemblées de paroisses ne sont pas concernées par les restrictions de la Confédération et du canton relatives au nombre maximal de personnes présentes.

#### Ordre du jour

1. Méditation
2. Approuver le décompte final pour la rénovation du chauffage au temple
3. Présentation et acceptation des comptes 2020
4. Rapport de l'organe de révision
5. Rapport relatif à la protection des données
6. Election de conseillers(ères) de paroisse
7. Informations concernant la vie paroissiale

8. Informations concernant le Par8

9. Informations concernant l'arrondissement

10. Rapport pastoral

11. Divers et imprévus

Les comptes 2020 mentionnés au point 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

## Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 9 juin 2021 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 30 juin 2021, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 3 mai 2021

Le Conseil de paroisse

## La reprise de l'EJC sur les rails

Aujourd'hui chapeautée par le Syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée, l'Ecole à journée continue (EJC) sera reprise dès le 1<sup>er</sup> août 2021 par la Commune mixte de Valbirse. Et les préparatifs vont bon train.

Après l'approbation, en janvier, du nouveau règlement par le législatif puis, en mars, de la dépense périodique par la population, le Conseil communal a adopté le 22 avril 2021 l'ordonnance relative à l'EJC, la convention avec les communes de Sorvilier et Court, ainsi que le cahier des tâches de la commission. Dans la mesure où la commune de Valbirse reprendra les 14 collaboratrices/collaborateurs, l'ordonnance sur le personnel a également dû être adaptée et des contrats préparés.

L'ordonnance relative à l'EJC et les modifications apportées à l'ordonnance sur le personnel peuvent être consultées auprès de l'administration communale, sur rendez-vous.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal au sujet de ces ordonnances, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 3 mai 2021

Conseil communal de Valbirse

## Divers

### Convocation de l'assemblée paroissiale ordinaire de la paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Remarque : le 1<sup>er</sup> juin à 19 h 30, selon le nombre de places disponibles dans notre salle de paroisse Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier, l'assemblée pourrait se tenir dans le bâtiment de notre église jouxtant la cure.

1. Appel.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2020.
3. Election d'une secrétaire de paroisse – période 2021 - 2022.
4. Comptes 2020 – présentation – rapport des vérificateurs – discussion – votation.
5. Rapports de gestion de l'année 2020.
6. Informations : activités de la paroisse et perspectives d'avenir.
7. Divers.

Saint-Imier, le 5 mai 2021

Le Conseil de paroisse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## SEME

**Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs**

La prochaine Assemblée des Délégués de notre syndicat aura lieu le

**Mercredi 9 juin 2021, à 20h**

**A la maison de paroisse de Grandval (Rue de l'Eglise 13)**

**Ordre du jour:**

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un(e) scrutateur(trice)
2. Acceptation du procès-verbal N° LI-D du 17 décembre 2020
3. Communications
4. Acceptation du compte annuel 2020
5. Nomination statutaire de l'Organe de vérification des comptes (période 2020-2023)
6. Divers

Moutier, le 30 avril 2021

SEME

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

**Assemblée des délégués du 8 juin 2021 à 19h30 à l'école du Fuet****Ordre du jour**

1. Accueil
2. Procès-verbal du 28 septembre 2020
3. Approuver un crédit supplémentaire de CHF 19271.85
4. Approuver les comptes 2020
5. Approuver une limite d'inscription à l'actif de CHF 25000.-
6. Modification de l'annexe I du Règlement sur le statut du personnel et les traitements.

7. Modification de l'annexe II du Règlement sur le statut du personnel et les traitements.
8. Ouverture des modules de l'école à journée continue 2021-2022
9. Information de la présidence
10. Information de la direction d'école
11. Information de la direction de l'école à journée continue
12. Divers

Le Fuet, le 29 avril 2021

Commission scolaire

**Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier**

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

**Jeudi 10 juin 2021 à 19h30, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse**

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22.10.2020
3. Discuter et approuver l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la modernisation des systèmes de gestion, l'intégration de la télégestion de l'ultrafiltration ainsi que la fourniture d'un nouvel îlot de vannes
4. Comptes 2020
  - Approbation de la répartition des revenus aux communes
  - Rapport des vérificateurs des comptes
5. Réélection du comité
6. Divers

SESTER

René Rimaz: Président

Christiane Chapuis Munoz: Secrétaire

**Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois, 2720 Tramelan**

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

**mercredi 2 juin 2021 à 19h30 à la salle Communale de Court – La Vallée 19, 2738 Court**

**Ordre du jour**

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 63 de l'assemblée des délégués du 31 mars 2021
4. Nomination de la fiduciaire Soresa SA
5. Approbation des comptes 2020
6. Rapport succinct de l'organe de vérification des comptes
7. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
8. Information de la commission de gestion – commandant
9. Divers et imprévus

Tramelan, le 26 avril 2021

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

La secrétaire: Paulina Pfenninger

**www.lasemaine.ch**

## informations pratiques

**Saicourt**

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone:

032 481 24 03

Courriel:

admin@saicourt.ch

Heures d'ouverture:

Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h

Site internet:

www.saicourt.ch

**Indications officielles**

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

**Heures d'ouverture déchetteries:** Du lundi au samedi de 7h à 19h

# **informations pratiques**



## **Tavannes**

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

### **Téléphones**

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Centrale               | 032 482 60 40 |
| Secrétariat            | 032 482 60 43 |
| Caisse                 | 032 482 60 44 |
| Contrôle des habitants | 032 482 60 45 |

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Travaux publics | 032 482 60 47 |
| Agence AVS      | 032 482 60 46 |
| Service social  | 032 482 65 70 |



## **Valbirse**

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

### **Heures d'ouverture**

- Lundi . Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h . fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h